



COMMUNIQUE DE PRESSE

Salariés affectés par le chômage partiel :

la Chambre des salariés prête son concours en offrant des formations continues

Les nouvelles mesures réglementaires en matière de chômage partiel introduites suite à la rencontre tripartite du 2 juin 2009 prévoient de relever le taux d'indemnisation des salariés en chômage partiel à 90% à condition que ces derniers participent pendant les périodes d'inactivité à des mesures de formation continue.

L'indemnité est accordée au salarié au cas où il s'inscrit de son propre chef dans un cours et/ou au cas où il participe à une formation organisée par l'entreprise. Si la durée de/ des formation(s) est inférieure à 16 heures par mois, le taux de 90% est appliqué seulement aux heures effectives de formation. Or, il s'applique pour le mois entier si la durée de formation atteint ou dépasse 16 heures par mois.

La **Chambre des salariés** salue l'initiative des partenaires sociaux et entend y apporter son soutien en organisant **pendant les mois de juillet, août et septembre 2009 des formations continues à destination des salariés affectés par le chômage partiel.**

Elle propose à cet effet **plusieurs formules** de formations continues :

- **Des cours intensifs certifiants** d'une durée de 2-3 semaines. Les cours sont organisés en journée et se répartissent sur plusieurs matinées ou après-midis. Ils ont lieu en semaine ou le weekend et sont clôturés par un examen écrit ou oral. Les cours comprennent :
 - Initiation à la bureautique / Einführung in die Büroprogramme
 - Le premier contact avec le PC / Der erste Kontakt mit dem PC
 - Le traitement de textes : MS Word / Textverarbeitung : MS Word
 - Le tableur : MS Excel pour Windows
 - Comptabilité générale : maîtrise des écritures générales
 - Comptabilité générale : maîtrise des écritures de fin d'exercice
 - La comptabilité des sociétés
 - Le droit fiscal des sociétés
 - Le droit commercial
 - Le droit du travail
 - Réussir un acte de vente
 - Développer son charisme
 - Initiation à la Gestion des Ressources humaines
 - Manager son équipe au quotidien.





- Des **séminaires** organisés par journées entières qui donnent droit à un certificat de participation. Ils sont offerts dans les domaines suivants :
 - Outlook productivité
 - Vom Konflikt zur Kooperation
 - Prévenir et gérer l'agressivité au travail
 - Mieux gérer votre temps et celui de vos collaborateurs
 - Animer des réunions d'équipe efficace
 - Bilan de compétence et objectifs de formation
 - La reconnaissance non monétaire : un outil de motivation et d'engagement
 - Maitriser la gestion administrative et financière d'une PME ou TPE
 - Sécurité au travail.
- Des **formations sur mesure**. Cette offre s'adresse aux entreprises à la recherche d'une formation qui répond à leurs besoins spécifiques. Les formations sont conçues sur mesure à la demande du client et peuvent porter sur une multitude de domaines.

Le programme détaillé des cours certifiants et des séminaires peut être consulté sur le site Internet du Luxembourg Lifelong Learning Center à l'adresse www.LLLC.lu.

L'inscription aux cours peut soit se faire en ligne, soit par le biais d'une fiche d'inscription qui est à envoyer au LLLC dans les délais indiqués.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le LLLC : 13, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, Tél : 44 40 91 600, Fax : 44 40 91 650, formation@lllc.lu, www.LLLC.lu.

